

ARCHOS renouvelle son éligibilité au PEA-PME



ARCHOS, fabricant français de tablettes numériques, smartphones et objets connectés, confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME conformément au décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014. La société, cotée au compartiment C d'Euronext (FR0000182479), déclare respecter les critères d'éligibilité suivants au vu de ses comptes consolidés du 31 décembre 2014 :

- un effectif inférieur à 5 000 salariés,
- un chiffre d'affaires ne dépassant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan ne dépassant pas 2 000 millions d'euros

Ainsi, les actions d'ARCHOS peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos d'ARCHOS

ARCHOS, précurseur sur le marché des baladeurs audio/vidéo et désormais spécialiste des tablettes et smartphones, a sans cesse révolutionné le marché des produits électroniques Grand Public depuis 1988. Aujourd'hui, ARCHOS propose des tablettes et des smartphones Android, ainsi qu'une gamme complète pour ses partenaires OEM. Dès 2000, ARCHOS a lancé le Jukebox 6000, le premier baladeur MP3 avec disque dur. En 2008, ARCHOS a lancé la première génération de tablettes connectées et a dévoilé la première tablette sous Android en 2009. Enfin, en 2013, ARCHOS a lancé sa première gamme de smartphones avec la série Platinum. ARCHOS possède des bureaux aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. ARCHOS est coté au compartiment C d'Eurolist, Euronext Paris, ISIN CodeFR0000182479.

Site Web: www.archos.com

ARCHOS

Loïc POIRIER

Directeur Général

Email : poirier@archos.com

Tél. : 01 69 33 16 90